

Séchi info et vous



LE MOT DU MAIRE :



Améliorer notre cadre de vie, proposer de nouveaux services et commerces, redynamiser la vie de village en agissant sur notre confort de proximité, comptent parmi les priorités de la municipalité.

Création d'un marché, d'une épicerie, installation d'un traiteur, aménagement du jardin des Curotis, rénovation des jeux d'enfants, réfection et isolation de la façade de la mairie, ... sont autant de projets qui ont pour vocation de redonner de la vitalité à notre commune.

Après ces derniers travaux, l'équipe municipale s'active désormais sur de nouveaux chantiers :

- ◆ Installation d'un nouveau grillage de protection au château
- ◆ Réfection du parvis de la mairie
- ◆ Rénovation du barriérage du Champ de foire
- ◆ Création d'une salle de mariage et de Conseil aux normes PMR
- ◆ Repeuplement d'une parcelle forestière au pic de l'Oeilly avec des espèces adaptées au changement de température
- ◆ Installation de grillages de sécurisation supplémentaires sur la falaise du gymnase

D'autres sujets sont en cours de réflexion et feront l'objet de publications ultérieures.

Tous ces projets restent dans la même dynamique et sont dans la continuité de notre action, celle de faire de Séchilienne, un village où il fait bon vivre.

L'ensemble de ces projets est étudié de façon à répondre aux attentes et besoins des habitants.

En cette période de rentrée, l'équipe municipale reste à votre écoute et vous souhaite des moments agréables au sein du village.

Belle rentrée à tous.

Bien à vous
Cyrille Plenet, Maire

S O M M A I R E

- Décès d'Albert Mathieu, figure de Séchilienne - Extrait du discours de ses enfants PAGE 3
- Obsèques de Jean-Jacques Martin (maire de Séchilienne de 1971 à 1995)
- Travaux réalisés au 1^{er} semestre 2023 & Projets à l'étude PAGES 4-5
- Infos sur le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) PAGE 6
- Formations 2023 des personnels communaux (Premiers Secours et Manipulation d'extincteurs)
- Sensibilisation & prévention PAGES 7-8
- Métiers d'art et Art du métier (focus sur *Les BoisdeVal* et *Les Jard'un de Lucas*) PAGE 9
- Animations village PAGES 10-11
- Commémoration du 8 mai et Messe du 1^{er} juillet 2023 à Séchilienne
- Vie associative & Animations PAGES 12-13
- École (animations, projets réalisés) PAGES 14-15
- Animations à la Bibliothèque
- Accueil de loisirs du Printemps et de l'été PAGE 16
- Inscriptions Cantine & Périscolaire sur le site Issila PAGE 17
- Espaces publics PAGE 18
- Grenoble Alpes Métropole - Cosmocité Nouveau à Pont de Claix
- Jobs d'été 2023
- Pharmacies de Garde - État civil PAGE 19
- NUMÉROS UTILES ET SITES INTERNET (Attention : Nouveaux horaires de la mairie) PAGE 20

Vous ou votre conjoint avez 65 ans et + ?

Faites-vous connaître auprès du secrétariat de la mairie avant le 31 octobre et remplissez le formulaire d'autorisation. Ainsi, vous pourrez bénéficier des actions communales en faveur des seniors.

DÉCÈS D'ALBERT MATHIEU *Extrait du discours prononcé par ses enfants à ses funérailles.*

« Papa,

Ces quelques lignes bien difficiles à écrire ne sont que bien peu à l'échelle de ta vie. Mais, je l'espère quelque peu représentative. Comment démarrer ton histoire papa ?

Celle d'un petit gars de la vallée de la Romanche qui arrive à Séchilienne dans une période de guerre où la vie n'est pas facile pour ton papa Armand et ta maman Esther. Cette date du 27 Mai 1940, ton jour de naissance, restera gravée à jamais dans notre mémoire.

Des études de chaudronnier/soudeur que tu finis par réussir avec un CAP puis un BP.

Tes parents en sont fiers. Mais le démon du vélo est déjà là dans ton corps.

Dany puis Ghislaine, tes 2 sœurs, arrivent pour agrandir la fratrie.

Ce vélo, qui te fera soulever des montagnes et bientôt faire une rencontre magique. Tu démarres l'épopée des courses, tu es un excellent grimpeur, tu grimpes le col du Luitel en bien moins de 40 minutes. Tu gagnes des courses dans toute la région, ce jusqu'à monter en 1^{ère} catégorie. C'est l'époque du tonton Léon, de Mr Rousset de Vizille et de toute ta famille et tes amis qui te soutiennent. Tu aurais même pu gagner le Grand Prix de ton village si tu avais été meilleur sprinteur. Mais le sprint ce n'était pas ton truc.



Eh oui, ce vélo te fera rencontrer une charmante jeune fille du Péage de Vizille : Mlle Dioudonnat Jeanne. Ce sera le coup de foudre de ta vie.

.../...

Tu as sprinté pour la dernière fois ce Jeudi 30 Mars 2023 au matin. Le sprint cela n'a jamais été ta tasse de thé. Alors, ton corps et ton cœur ont dit stop ...

Je suis sûr que tu l'as pensé très fort "Je ne serai plus un poids pour vous ... Soyez heureux sans moi mais je serais toujours là dans vos cœurs !"



Nous continuerons à prendre bien soin de maman, ne t'inquiètes pas, et ce, autant que la vie nous laissera le faire.

Bonne grimpe Papa. »

Émouvant message d'amour d'un enfant à son père. Merci pour tout, Albert !

Photos Christian Mathieu

OBSÈQUES DE JEAN-JACQUES MARTIN (maire de Séchilienne de 1971 à 1995)



Le samedi 22 juillet ont eu lieu les obsèques de Jean-Jacques Martin en l'église et cimetière de Séchilienne, décédé à l'âge de 79 ans dans le Cantal, en présence de sa famille ainsi que des nombreuses personnes qui l'avaient connues et côtoyées dont Gilles Strappazzon, maire de Saint-Barthélemy de Séchilienne.

La cérémonie a rendu hommage au père de famille mais également à l'homme public.

Jean-Jacques Martin a été instituteur puis directeur de l'école communale plusieurs années et maire de la commune durant 4 mandats (24 ans).

À son actif, il est important de rappeler le rachat de l'usine des carbures permettant la construction du gymnase, de la Maison des Associations, de la création du local des services techniques et de la transformation de la maison du directeur de l'usine, devenue notre actuelle mairie.

Il est, entre autres, à l'initiative de la mise en place des réseaux d'eau, du projet de déviation de la RN 91, des constructions des lotissements du Grand Serre et des Clots, des accès routiers à nos différents hameaux de montagne, etc. C'est sous sa mandature que les sorties ski du mercredi pour les enfants ont été instaurées. Il est aussi intervenu dans la gestion des ruines de Séchilienne.

Cyrille Plenet, maire de Séchilienne, a tenu à être présente à la cérémonie.



Photo Cyrille Plenet

TRAVAUX RÉALISÉS AU 1^{ER} SEMESTRE 2023



Suppression d'une haie de cyprès rue des Michalets, fin mars.



Réfection de la route aux Rivoirands, cote suster, en février. Grenoble Alpes Métropole



Suppression de nids de chenilles processionnaires sur le bord de la RN 91, et coupe des 4 sapins infestés, début avril.



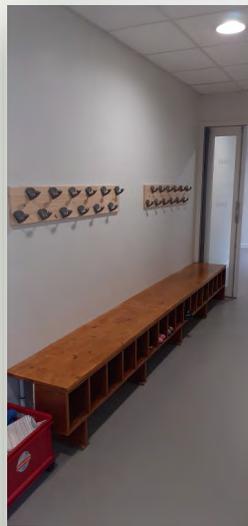
Avant

Réfection de voirie à Grand Bois, Grenoble Alpes Métropole, fin avril.



Après

Mise en place d'une sonnette d'accès à la bibliothèque fin mars.



Installation de patères supplémentaires et agrandissement du banc, à l'entrée des classes maternelles, en mars.



Stores posés en juin, dans la courside de l'école afin de réduire au maximum l'effet de chaleur en période de canicule.

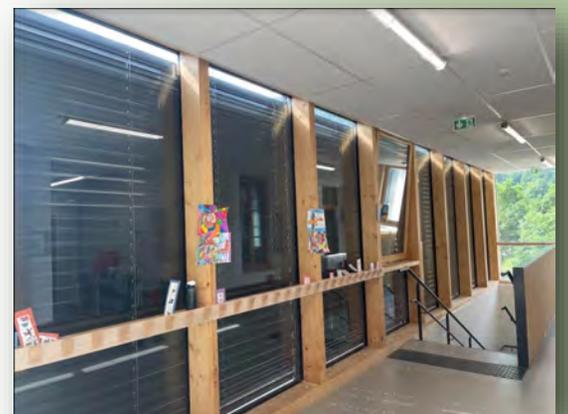


Préparation du parc du château pour le safari pêche début juin et éclaircissement du rond-point à l'entrée du village.

« Les Jard'un de Lucas »



Photos Jard'un de Lucas



TRAVAUX RÉALISÉS AU 1^{ER} SEMESTRE 2023 & PROJETS À L'ÉTUDE



Installation de 3 nouvelles poubelles sur le Champ de foire, mi-juin.



Renfort du portail côté cour des maternels.
Photo Patrice Casini



Curage de la route du Luitel fin mars et en juillet, au niveau des Rivaux et sous les Clots de la Charmette par le Service voirie de la Métropole.
Photo Grenoble Alpes Métropole



Rénovation complète des WC publics du Champ de foire.
Photos Patrice Casini



Suite à l'incendie de la troc box le 28 décembre 2022, la façade du local *La Belle Lauze* avait été touchée. L'approvisionnement des matériaux nécessaires à sa réfection étant très compliqué à obtenir, celle-ci n'a eu lieu qu'en juillet. La voici enfin restaurée ! Une place de parking supplémentaire sera créée en lieu et place du platane brûlé.

PROJETS EN COURS D'ÉTUDE :

- Pose d'un nouveau grillage de sécurisation autour du château
- Réfection du parvis de la mairie
- Rénovation du barriérage du Champ de foire
- Mise aux normes PMR de la salle des mariages
- Sécurisation de la falaise du gymnase

INFOS SUR LE PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS)

Le Plan Communal de Sauvegarde est obligatoire pour toutes les communes qui sont dotées d'un Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) et pour les communes comprises dans le champ d'application d'un Plan Particulier d'Intervention (PPI).

C'est le cas de la commune de Séchilienne qui est soumise :

- À un Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles (PPRNP)
- À un Plan de Prévention du Risque Inondation Romanche Aval (PPRI)
- Au Plan de Secours Spécialisé pour les « Ruines de Séchilienne » (PSS)
- Aux Plans Particuliers d'Interventions (PPI) des 3 grands barrages situés en amont du village : le barrage du Chambon, le barrage du Verney et le barrage de Grand Maison
- Et également au Plan Particulier d'Intervention (PPI) de l'usine de Jarrie ARKEMA/CEZUS

Le Plan Communal de Sauvegarde est un outil permettant de faire face à des situations exceptionnelles sur le territoire communal.

C'est un outil qui a pour objectif la mise en œuvre, en cas d'accidents, d'une organisation prévue à l'avance au niveau communal (testée et améliorée régulièrement par la participation à des exercices vraisemblables, susceptibles de se produire sur le territoire communal).

Cette organisation vise à limiter les conséquences humaines, matérielles et environnementales d'un événement affectant directement le territoire de la commune.

La commune, ses élus et ses agents possèdent une connaissance exhaustive du territoire et de ses particularités (zones à risques, populations sensibles, personnes à mobilité réduite, spécificités de certaines zones...).

Ils sont donc les plus à même à réagir au plus vite en cas de crise.

Le PCS permet de déterminer les actions de chacun et de coordonner les moyens et les services communaux et d'apporter un soutien aux secours (pompiers, gendarmerie). Il sert donc de guide dans la gestion de crise.

Utilisé comme plan principal ou comme plan d'accompagnement des plans départementaux ou nationaux, le PCS a donc pour principal objectif d'intervenir efficacement au plus tôt du phénomène.

Pendant la phase d'urgence, le PCS accompagne et soutient les actions de secours aux personnes et de lutte contre le sinistre, missions dévolues aux services d'urgence (sapeurs-pompiers, services médicaux d'urgence...).

Les actions réflexes de la commune sont :

- Évaluer la situation
- Alerter (les services de secours, la préfecture, la population concernée)
- Mobiliser les équipes municipales
- Mettre en sécurité
- Héberger et ravitailler
- Renseigner les autorités
- Communiquer

Le Plan de Sauvegarde Communal est consultable en mairie.

Un fascicule (DICRIM) reprenant les informations importantes à connaître, créé en 2015 par l'ancienne équipe municipale, est disponible sur le site internet de la mairie et un exemplaire papier peut être demandé en mairie.

FORMATIONS DES PERSONNELS COMMUNAUX



En 2023, la commune a financé 2 formations à ses agents ainsi qu'à la directrice de l'Accueil de Loisirs, liées à la sécurité des biens et des personnes.

Le personnel a grandement été satisfait par le professionnalisme et la pédagogie des 2 organismes de formation.

Formation aux premiers secours (PSC1)

le 29 mars

Organisme : UDSP38, basé à Meylan



Formation au maniement d'extincteurs

le 14 juin

Organisme : Prévi2S, basé à Vif



SENSIBILISATION & PRÉVENTION

RÈGLES DE CIRCULATION EN MONTAGNE

Plusieurs signalements ont été faits en mairie et nous amènent à rappeler quelques règles de circulation.

Extraits du code de la route

- CAS GÉNÉRAL :

Règles de priorité

Le véhicule qui descend doit faciliter le passage, voire s'arrêter, face au véhicule qui monte. En effet, il est toujours plus facile de redémarrer en descente qu'en montée.

- CROISEMENTS IMPOSSIBLES :

Règles de priorité

Le véhicule le plus léger et maniable recule.

- EXCEPTION :

Si une place d'évitement est présente, c'est au véhicule le plus proche de s'y arrêter pour faciliter le passage.

VITESSE RÉGLEMENTÉE À 30KM/H SUR LA COMMUNE : À DIRE ET À RAPPELER

Il est demandé à tous les utilisateurs d'engins à moteur de respecter la tranquillité des riverains et de limiter leur vitesse afin de garantir la sécurité de tous. Après 22h, il est utile de rappeler que le bruit d'un moteur est décuplé. D'incessants allers-retours de mobylettes dérangent considérablement les habitants de la RN. Chaque parent devrait pouvoir demander à son enfant de modérer ses passages bruyants et notamment sur cette portion de route.

À l'intérieur même d'un lotissement, la vitesse devrait être réduite à son minimum afin de garantir la sécurité de nos enfants ou d'animaux qui traversent inopinément.

Nos routes de montagne sont étroites et la visibilité n'est pas évidente à certains endroits. Aussi, la vitesse doit être adaptée au terrain mais également à ses propres capacités de maîtrise de son véhicule.

En hiver, il devient courant de voir nos routes envahies par des véhicules de touristes, guidés via leur application mobile d'assistance à la navigation. En plus d'être désagréable pour les riverains, parfois on peut être témoin de conduite dangereuse. La commune n'a pas la maîtrise des informations données par ces applications. Il est donc conseillé aux habitants d'être vigilants et d'éviter les déplacements aux heures de pointe.

RESPECT DES LIEUX PUBLICS

La commune met tout en œuvre afin d'agrémenter les lieux publics en les dotant d'équipements utiles et agréables. Mais cela a un coût non négligeable et lorsque les matériels sont dégradés, la bourse de la municipalité en est affectée. Mais il ne s'agit pas d'autre chose que de notre argent à tous, puisque la bourse de la mairie est liée à nos impôts locaux.

Respecter et faire respecter les lieux publics fait partie de l'éducation, celle que nous devons tous déjà avoir et celle que nous devons transmettre.

Lorsqu'un lieu n'est pas utilisé de façon adéquate par certains, cela entraîne un désagrément pour le reste des habitants, qui eux, apprécient à leur juste valeur le bien commun.

Merci de participer au bien-être de tous en restant vigilants sur nos actes du quotidien : jeter nos détritres dans les poubelles, respecter le tri (une cannette en verre se jette dans le container à verres). Et si une poubelle n'a pas été vidée, ne pas rajouter de déchets qui déborderont et tomberont au sol -les emporter avec soi, les jeter dans une autre poubelle publique ou les emporter chez soi- ; ne pas jeter ses mégots au sol ni dans les jardinières ; ne pas abîmer/détériorer/casser les bancs, tables, jeux mis à disposition ; ne pas permettre ou se permettre d'utiliser de façon inappropriée, les jeux d'enfants réservés aux plus petits ; ne pas piétiner/arracher/détruire les plantations de fleurs, d'arbustes, d'arbres mis en place pour le plaisir des yeux ; laisser les WC publics dans un état de propreté serait appréciable, etc... Bref, tout acte qui peut contribuer à favoriser le plaisir à vivre dans ces lieux agréables. Nous tenons, ici, à renouveler nos remerciements aux élus qui ont pris en charge le nettoyage de la commune suite à l'absence d'un de nos agents.

DISPOSITIF PARTICIPATION CITOYENNE

Suite aux incendies criminels qui se sont produits lors des fêtes de fin d'année, la commune et la gendarmerie de Vizille, ont décidé de mettre en place le dispositif participation citoyenne proposé par la gendarmerie.

Les candidatures d'habitants sont encore possibles.

À ce jour, 5 volontaires délégués se sont inscrits. Très prochainement, une rencontre mairie/gendarmerie sera proposée aux délégués participation citoyenne.

De plus, un diagnostic de vidéoprotection est en cours, en lien avec le service dédié de la gendarmerie.

SENSIBILISATION & PRÉVENTION suite

ENTRETIEN DES RUISSEAUX ET DES ABORDS DE MAISONS

◇ LES COURS D'EAU – milieux naturels complexes.

Ils permettent non seulement l'écoulement des eaux et des sédiments de l'amont vers l'aval et facilitent le drainage naturel des terres, mais ils constituent également des habitats naturels assurant la vie et la reproduction des espèces aquatiques à préserver et sont de véritables réservoirs de biodiversité. Les cours d'eau sont donc protégés et régis par le Code de l'environnement afin de permettre le maintien de leur bon état écologique et d'un environnement de qualité. (article L-210-1 du code de l'environnement : L'eau fait partie du patrimoine commun de la nation)

L'entretien courant d'un cours d'eau consiste à :

- enlever les embâcles les plus gênants, tels que les branches et troncs d'arbres, qui gênent fortement la circulation naturelle de l'eau ;
- déplacer ou enlever éventuellement quelques petits atterrissements de sédiments – amas de terre, de sable, de graviers, de galets, de vases apportés par les eaux – à condition de ne pas modifier sensiblement la trajectoire du cours d'eau ;
- faucher et tailler éventuellement les végétaux se développant dans le lit du cours d'eau conformément aux anciens règlements et usages locaux.

Cet entretien doit se faire de façon sélective et localisée, afin de ne pas dégrader l'état écologique du cours d'eau.

Un entretien écologique ménage les milieux aquatiques et assure leur diversité sur un même bassin versant.

Définition réglementaire : l'entretien a pour objectif de maintenir ce cours d'eau dans son profil d'équilibre, de permettre l'écoulement naturel des eaux et de contribuer à son bon état écologique, notamment par enlèvement des embâcles, débris et atterrissements, flottants ou non, par élagage ou recépage de la végétation des rives. (article L. 215-14 du Code de l'Environnement)

Le propriétaire est tenu de réaliser ou faire réaliser cet entretien courant, sauf s'il est confié à une collectivité locale, telle qu'une commune ou un syndicat de rivière. Ces opérations ne nécessitent aucune formalité administrative préalable dès lors que le cours d'eau ne fait pas l'objet de lourdes interventions impactant fortement les milieux aquatiques. Toutefois, si une collectivité locale entend prendre en charge cet entretien à la place des propriétaires riverains, son intervention doit être validée préalablement par le préfet dans le cadre d'une déclaration d'intérêt général. (Source ONEMA : office national de l'eau et des milieux aquatiques)

Aspect réglementaire : Tout riverain d'un cours d'eau doit se protéger contre les inondations, sans pour autant reporter sur autrui toute aggravation de la situation. Tel est le sens d'une loi qui date de 1807... dont le principe est toujours actuel. C'est clair : ni l'Etat, ni aucune collectivité territoriale n'a l'obligation de protéger les riverains qui viendraient à s'exposer aux inondations. Depuis, de nombreux textes réglementaires (lois, décrets, ordonnances, arrêtés préfectoraux) sont venus préciser les prérogatives de chacun. À partir d'octobre 2000, la loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA) du 30 décembre 2006 a réformé plusieurs codes (environnement, collectivités territoriales, santé, construction et habitat, rural, propriétés publiques...). Ainsi, au nom de la commune, le maire émet à l'encontre du propriétaire défaillant, un titre de perception du montant correspondant aux travaux exécutés. Il est procédé au recouvrement de cette somme au bénéfice de la commune.

◆ LES ABORDS DE MAISONS ET LEURS TROTTOIRS (« PIEDS DE MURS »)

Bien qu'appartenant au domaine public, l'entretien des trottoirs est à la charge des habitants (arrêté municipal du 22/05/23).

L'entretien des trottoirs devant chez soi fait partie des obligations à respecter en tant qu'occupant d'un bien, que l'on soit locataire ou propriétaire de son logement.

Ainsi, chaque habitant d'une maison individuelle doit lui-même se charger d'entretenir le trottoir qui se trouve devant son bien, au même titre que dans un lotissement qui se compose de différentes habitations. Dans le cas d'un immeuble d'habitation qui comporte plusieurs étages, c'est le syndic de copropriété qui assure l'entretien des trottoirs.

Chaque riverain de l'espace public est tenu de maintenir, en bon état de propreté et en toute saison, les « pieds de murs » au droit de sa façade ou clôture et en limite de propriété. Ce nettoyage inclut le désherbage et le démoussage des trottoirs.

L'entretien doit être réalisé :

– pour les trottoirs, sur toute leur largeur

– ou s'il n'existe pas de trottoirs, sur un espace à adapter en fonction de l'environnement et dans la limite de 1,40m de largeur maximum.

◆ DÉBROUSSAILLEMENT ET ÉLAGAGE DES ARBRES SURPLOMBANT LA ROUTE – ACTIONS OBLIGATOIRES AUX ABORDS DES MAISONS

C'est la **mesure préventive** la plus efficace pour limiter les dommages aux habitations et à ceux qui y vivent, en matière de risque "feux de forêts". Attention, chaque propriétaire doit réaliser le débroussaillage de façon continue sur 50 m de profondeur autour de son habitation, et cela sans tenir compte des limites de sa propriété. Les travaux peuvent donc s'étendre sur la ou les parcelles voisines, quand celles-ci ne sont pas bâties (à organiser avec le voisin).

Collecte des ordures ménagères et empiètement sur la voie publique : À l'approche du printemps, pour une collecte assurée, merci d'anticiper la taille de vos arbres et haies en limite de la voie publique, conformément au Règlement de Collecte des déchets intercommunal de Grenoble Alpes Métropole (hauteur exigée : 4m libérés au-dessus de la chaussée).

MÉTIER D'ART ET ART DU MÉTIER



LES BOIS DE VAL :

Valérie Perrève se présente à nous :

« Installée depuis 2 ans à Séchilienne, c'est l'amour de la montagne qui m'a guidé jusqu'ici et l'envie de vivre très proche de la nature après avoir vécu 50 ans en région parisienne.

Après avoir parcouru les Alpes et marché une semaine dans Belledonne, j'ai trouvé la maison de mes rêves à Séchilienne, aux Thiébauds.

De là, les passions sont remontées à la surface et la page de mon ancienne vie totalement tournée.

Le travail du bois et la rénovation m'attiraient depuis longtemps. Donner une seconde vie à de l'ancien.

Deux formations en Chartreuse et à Aix en Provence, un atelier trouvé me permettant de privilégier la proximité, les déplacements sans voiture et me voilà sur le chemin, guidée par une inspiration et une motivation infaillibles.

Je rénove des meubles que je chine mais aussi les meubles des clients.

L'investissement dans un matériel me permettant de travailler efficacement a été évident.

L'aérogommage est une technique naturelle et respectueuse pour le bois et l'environnement pour remettre le bois à nu. Vieilles cires, vieux vernis, vieilles peintures ne résistent pas au sable projeté à l'aide d'une sableuse et d'un surpresseur.

À moi de trouver la bonne pression pour ne pas abîmer le bois.

Le meuble rajeuni aussi par le choix d'un habillage adapté à la décoration intérieure :

du naturel à la céruse, en passant par la patine, de nombreuses autres solutions vous sont proposées.

Les avants et après sont bluffants.

Le travail du menuisier ou ébéniste et le bois du meuble sont réellement mis en valeur.

Les anciens avaient le goût du beau, du précieux, du solide. Je vous aide à le retrouver.

Vous pouvez venir me rencontrer à l'atelier ou m'envoyer par mail vos projets de rénovations.

Je serais ravie de vous accompagner.

Appelez avant de passer à l'atelier ».

Valérie Perrève

450 rue des Michalets (juste après la Maison des Associations - Mairie)

07 83 39 04 13

lesboisdeval@gmail.com



LES JARD'UN DE LUCAS

Pour vos aménagements extérieurs et l'entretien de vos espaces verts. (Photos FB Jard'un de Lucas)

Contact : 06 46 36 76 18 - lesjardundelucas@gmail.com



AVANT - APRÈS



ANIMATIONS VILLAGE

Chasse aux œufs 2023

LUNDI 10 AVRIL - 52 participants de 3 à 11 ans

Recyclage de boîtes d'œufs données par les familles.

Décoration des œufs par les enfants pendant les temps de périscolaire.

Merci à l'équipe de la péri, aux enfants pour la peinture et aux familles pour le don des boîtes d'œufs.



SÉCHILLENNE Chasse aux œufs réussie



52 enfants ont participé.

La chasse aux œufs organisée par le conseil municipal, ce lundi 10 avril, a remporté un franc succès. Les 52 enfants inscrits, âgés de 3 à 11 ans, ont pris plaisir à remplir leur boîte à œufs de six œufs colorés, préalablement cachés dans tout le parc du Château par les élus. Trois zones de chasse aux œufs étaient délimitées (3-5 / 6-8 / 9-12 ans), ce qui permettait d'adapter les cachettes aux âges des enfants. Dans chacune des zones un ticket d'or était caché, lequel apportait un cadeau supplémentaire (bon d'achat de 10 € chez un marchand de bonbons du marché). Les familles se sont ensuite rendues à la Maison des associations, où les enfants ont échangé leurs six œufs colorés contre leur récompense : un sachet de chocolats bien garni.

Article de Magali Pierart pour le Dauphiné Libéré, publié par monsieur Veyret sur FB le 12/04. Merci !



Sauvages de ma rue

ANIMATION DU 22 AVRIL, assurée par Antoine Briffaud de Gentiana et financée par la Métropole.

Fête des parents

LE MARDI 13 JUIN

Malgré une pluie orageuse diluvienne, Cyrille Plenet, maire de Séchilienne, et ses élus, ont accueilli les participants autour d'un pot de l'amitié. Une cinquantaine de personnes était présente et a pu apprécier le buffet des Délices des portes de l'Oisans et d'Episech.



ANIMATIONS VILLAGE

Repas dansant pour les Anciens

MERCREDI 21 JUIN - Salle des fêtes de Séchilienne

53 personnes ont participé, servies par 7 élus dont Cyrille Plenet, maire de Séchilienne.

Accueil des convives dès 11h et fin des festivités à 17h.

L'ambiance musicale qui nous a accompagné tout au long de la journée, était assurée par l'excellent duo « Succès Musette » d'André Surpi et Bernard Martinez.

Le repas, très goûteux, a été préparé par les *Délices des portes de l'Oisans*. La mairie a acheté l'apéritif, le pain, le vin et le café à *Episech*. Merci aux participants pour leur bonne humeur et leur convivialité.

Ce fût un moment fort agréable.



COMMÉMORATION DU 8 MAI - MESSE LE 1^{ER} JUILLET À SÉCHILIENNE

Le 8 mai 2023 a eu lieu la cérémonie de commémoration de la victoire des forces alliées et de la fin de la guerre en Europe.

La cérémonie s'est tenue conjointement à Séchilienne et à Saint-Barthélemy de Séchilienne.



Le 1^{er} juillet s'est tenue une messe en l'église de Séchilienne.

VIE ASSOCIATIVE & ANIMATIONS

Le 25 février, la section Badminton de l'AGV, organisait son premier *Carnabad*.

Tous (ou presque) étaient déguisés pour jouer au « bad » !

Les adhérents pouvaient venir avec leurs enfants ou conjoints. Un aménagement de terrain a été fait pour que les tout-petits puissent un peu « taper » dans le volant.

À midi, tout le monde s'est retrouvé à la Maison des associations pour partager le repas préparé par les membres présents.

À l'extérieur, une table avec réchaud a été mise en place pour cuire les crêpes et les roussettes de Chartres, l'équivalent de nos bugnes.



La Guinguette a fêté sa 1^{ère} année le 23 juin.
Moment très convivial qui fût très apprécié !

Séchillienne • Une belle fête du village



La fête a mêlé toutes les générations. Photo Le DL

Les familles étaient au rendez-vous sur le champ de foire, ce samedi 1^{er} juillet, à l'occasion de la fête du village. Les trois associations, le Sou des écoles, le Ski club et l'association de Gymnastique volontaire, se sont très bien organisées pour la réussite de cet événement, qui a su réunir toutes les générations. Du matin jusqu'au soir, chacun a pu profiter des différentes propositions telles que la kermesse, les repas, la tombola avec les commerçants locaux ou encore le concours de pétanque, sans oublier la convivialité.

Fête du village réussie !
Le samedi 1^{er} juillet
AGV - Sou des écoles - Skicool

(Photo de l'article de Magali Pierart pour le DL publié sur FB par Roger Veyret).



VIE ASSOCIATIVE

Les contacts et autres infos concernant les associations du village sont disponibles sur le site internet de la mairie (onglet « Vie quotidienne », rubrique « Associations »).

Le forum des Associations, qui se déroulera le **vendredi 8 septembre de 18h30 à 21h30 au gymnase**, vous permettra de rencontrer les bénévoles et de vous inscrire aux activités qui vous intéressent.

PLANNING HEBDOMADAIRE D'ACTIVITÉS DANS LES LOCAUX COMMUNAUX							
	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
Horaires	19H-21H	18H-19H	10H-11H	19H-20H30	14H30-16H	10H-12H	
Association	AGV	AGV	AGV	AGV	AGV	AGV	
Activité	BADMINTON	BREAK ADOS	MOTRICITÉ 3-6 ans	YOGA	GYM DOUCE	BADMINTON	
Lieu	Gymnase	Gymnase	Gymnase	SdF	Gymnase	Gymnase	
Horaires	19H30-21H	19H-20H	11H-12H	20H-22H	20H-22H		
Association	AGV	AGV	AGV	ROMANCHE BASKET	ROMANCHE BASKET		
Activité	YOGA	RENFORT MUSCULAIRE	SPORTS 7-10 ans	BASKET 3X3	BASKET 3X3		
Lieu	SdF	Gymnase	Gymnase	Gymnase	Gymnase		
Horaires		20H-22H	19H-21H		19H30-22H		
Association		BASCOOL	AGV		GAME OF SECH		
Activités		BASKET LOISIRS	BADMINTON		JEUX DE SOCIÉTÉ		
Lieu		Gymnase	Gymnase		MdA		
Horaires		20H-22H					
Association		DE FIL EN AIGUILLE					
Activité		COUTURE					
Lieu		MdA					

SdF = Salle des fêtes

MdA = Maison des Associations

LES NOUVEAUTÉS ...

Gérald Arnaud succède à Guillaume Platel Bénit en qualité de Président de Romanche Basket.

LES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES PRÉVUES (AG) :

- *SOU DES ÉCOLES* : Fin septembre 23
- *SKICOOOL* : 13 octobre 23
- *AGV* : Juin 24

LES PROJETS D'ANIMATIONS (À CONFIRMER) :

SOU DES ÉCOLES :

- Octobre : Soirée
- Novembre : Belote ou Beaujolais
- Décembre : Vente de sapins
- Mars : Vente de bugnes
- Avril : Carnaval des enfants

AGV :

- Octobre : Vente de diots
- Décembre : Repas de Noël
- Février : Vente à emporter de repas libanais

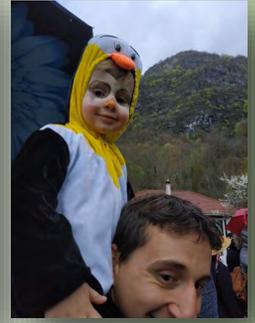
Renseignez-vous auprès des associations afin d'en savoir plus sur leurs projets d'animations pour l'année 2023-2024.

L'ambiance d'une commune se mesure également au nombre d'activités proposées par le tissu associatif et se juge grâce à la motivation des participants.

À Séchilienne, la vie associative est florissante.

Un grand merci à tous ces bénévoles qui, pour vous apporter de beaux projets, donnent sans compter.

ÉCOLE : ANIMATIONS & PROJETS RÉALISÉS



Un magnifique carnaval accompagné par une Batucada grandiose a eu lieu le samedi 1^{er} avril. Cette animation a été financée par le Sou des Écoles qui avait également organisé une petite restauration et une buvette. L'après-midi, Game of Sech a proposé une animation « jeux de société » à tous.



Première naissance de poussins à l'école, classe des maternels, fin mai.
Sandrine, la maitresse, s'est occupée de la couveuse et de la gestion des naissances.



Projet de création d'une palissade pour la cour des maternels. Les élèves des classes élémentaires ont décoré les palisses peintes par des élus. L'atelier des enfants était encadré par les maitresses, Cyrille Plenet et Denis Bettendroffer.
La concentration et la motivation des enfants étaient palpables !
Grand merci à eux.



BIBLIOTHÈQUE

Temps libre pour tous, en musique, ou en lecture autonome ou accompagnée



Animation fort appréciée par les tout-petits et leurs accompagnatrices le 6 juillet. (Photos : Milena, assistante maternelle)

... Les Canards évidemment !



Lecture de près pour certains...
Initiation musicale pour d'autres

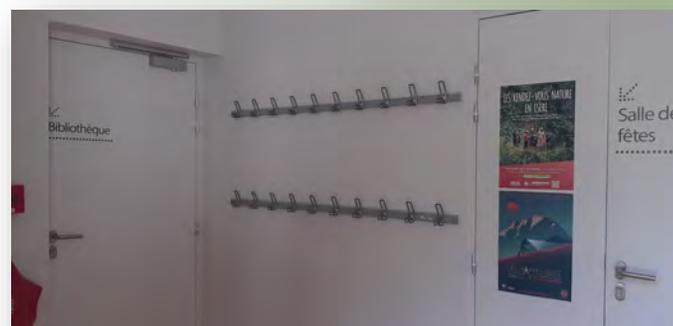
Maison des Associations : Un module de formation à l'utilisation de tablettes numériques a eu lieu entre mai et juin, par le Cypiée* de Pierre-Châtel. 8 séances de 3h ont été proposées. Une réussite !

Merci à l'animateur Michel Clar et aux participants.es !

*Le Cypiée, Cyber centre cantonal de la Pierre Percée, est géré sous la forme associative. C'est un EPN (Espace Public Numérique), un lieu d'expérimentation et de diffusion des nouveaux usages liés au numérique, c'est également un lieu d'animation de projets collaboratifs destinés au développement de la culture numérique sur la Matheysine.



L'animation sur les stéréotypes de genre organisée par la bibliothèque de Séchilienne, début juin, consistait en la lecture de trois livres qui mettent en lumière les stéréotypes « fille-garçon ». L'animation était ouverte à tous et les élèves d'élémentaire étaient présents. Le public a pu relever beaucoup de contraintes faites aux femmes, tout au long des siècles passés et se trouvait satisfait.e de vivre à notre époque.



Installation de nouveaux porte-manteaux dans le sas d'entrée de la bibliothèque.

ACCUEIL DE LOISIRS - PRINTEMPS ET ÉTÉ



La Directrice du centre, Aurélie, raconte ... :

VACANCES DE PRINTEMPS :

Nous avons nettoyé et planté des fleurs et des aromates dans nos carrés potager, installés l'an dernier. Notre intervenant, Antoine Briffaud de l'association Gentiana, est venu animer cette semaine « nature ».

Le mercredi, nous avons visité la ferme d'Angélique Rambaud, située au hameau des Rivaux, en passant par la pavié. Nous avons rejoint le tunnel installé récemment afin de faire découvrir son troupeau de chèvres. Lors de cette visite, nous avons pu déguster ses fromages.

Une dégustation approuvée par tous.

VACANCES D'ÉTÉ :

La **première semaine** était placée sur le thème du théâtre "Tous en scène". Notre intervenante Sylvie est venue nous transmettre sa passion et nous avons produit un petit spectacle devant les parents.

Le jeudi de cette semaine, le food-truck de Guillaud traiteur s'est installé dans la cour des primaires et nous avons pu partager un repas saucisses frites et quelques pas de danse appréciés par les enfants.

Je tiens à remercier le traiteur qui nous a proposé une belle animation.

La **deuxième semaine**, nous avons abordé le thème des « États-Unis » et un mini stage de Base-Ball a été mis en place avec l'association Grizzlys de Grenoble. Les enfants ont beaucoup apprécié ce sport national américain.

L'équipe a proposé un atelier cuisine « pancakes à la banane » et un atelier « création de balle de Base-Ball ».

Et à la fin du stage, tous les enfants ont reçu un diplôme.

La **dernière semaine**, le thème était le « Marathon du centre ».

Les enfants ont profité d'un stage de VTT avec la Bike School Évolution de Gières qui a proposé une initiation à l'apprentissage du vélo pour les tout-petits et une balade pour les plus grands.

Plusieurs autres activités ont été mises en place : activités manuelles, atelier cuisine avec la réalisation d'un gâteau aux pommes, la création d'un diplôme de « réussite au vélo », etc.

Une belle fin de saison avec les têtes remplies de super souvenirs.



La municipalité est ravie de ce succès et de la joie des participants.

Prochaine ouverture du centre, la première semaine des vacances d'automne !

Pensez à vous renseigner sur les modalités d'inscription auprès d'Aurélie (périscolaire).

INSCRIPTION CANTINE & PÉRISCOLAIRE SUR LE SITE ISSILA

RAPPEL DE LA PROCÉDURE SUR LE SITE ISSILA POUR L'INSCRIPTION DE VOTRE ENFANT (<https://sechilienne.issila.com/>).

Il faut vous munir de vos codes (si vous ne les possédez pas, les demander au secrétariat de la mairie).
Sur la page Issila, entrez vos identifiants.

Vous pouvez gérer toutes les inscriptions de vos enfants en un clic :

- au restaurant scolaire
- à l'accueil périscolaire
- accéder à votre compte
- **suivre votre prochaine facturation** (pour valider ou contester en amont si besoin)
- voir les menus de la semaine ou du mois en cours

Sur le planning de la semaine, vous trouverez les lignes « Périscolaire » et « Restaurant ».

Case blanche =

Il suffit de cliquer dans la case correspondante pour inscrire ou désinscrire votre enfant à un service.

Case grisée =

Vous êtes en zone tampon ou en jour vaqué ou en congé scolaire, vous ne pouvez pas inscrire ou désinscrire votre enfant à la cantine ou à l'accueil périscolaire.

LES PÉNALTÉS ENCOURUES en cas de manquement de votre part (extraits des Règlements Intérieurs votés en Conseil Municipal et remis à chaque famille) :

POUR LA CANTINE

⇒ Vous devez impérativement inscrire votre enfant avant 9h, via le site et au moins 48h avant la date choisie.

Vous pouvez, exceptionnellement, envoyer un mail au secrétariat de la mairie, si vous n'avez pas le temps de le faire à ce moment-là.

⇒ Tout changement non validé via le site d'inscription, tout ajout de jour non prévu, etc ... entraînera des pénalités financières aux familles notamment, en cas de :

- *Présence non prévue de l'enfant à la pause méridienne (repas et interclasse) et non inscrit via le site dans les temps impartis.*
- *Absence injustifiée – il faut prévenir la veille avant 9h et le vendredi avant 9h pour le lundi – (exception en cas de maladie : présentation d'un certificat médical obligatoire le plus rapidement possible).*

Dans ces cas-là, il sera demandé aux familles de régler le repas au tarif de 8,77€ par repas.

POUR L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

Les inscriptions et/ou modifications, hors délai, ne pourront être tolérées sauf cas exceptionnel (maladie ou urgence). Dans ce cas, elles devront être effectuées au plus tard le jour même avant 9h.

Toute inscription est due en totalité, en cas de non-respect du délai d'annulation ou de modification.

Pour que votre inscription, modification ou annulation soit prise en compte, vous devrez, par écrit, en informer le secrétariat de la mairie. Vous recevrez alors une confirmation écrite qui justifiera la bonne prise en compte de votre demande.

Aucune demande orale ou en direct auprès du personnel d'encadrement ne sera prise en compte.

Ayant subi trop d'abus de la part de certains parents, qui ne réalisent pas la difficulté d'organiser un accueil sécurisé, lorsqu'un parent viendra récupérer systématiquement son enfant bien avant la fin du créneau réservé, il n'y aura pas d'allègement financier.

Exceptionnellement et sur justificatif, le personnel sera autorisé à vous laisser récupérer votre enfant, avant l'heure inscrite sur leur liste.

RAPPEL : TOUTE DEMI-HEURE ENTAMÉE EST DUE.

Afin d'éviter tout problème lié à un potentiel recouvrement du Trésor Public, il vous est demandé de vérifier, sur le site, les dates et horaires d'inscriptions que vous avez choisi en début de mois.

ESPACES PUBLICS



INCIVILITÉS DU MOMENT

- Les emplacements des colonnes de tri (ici près de la mairie) sont rarement laissés propres par certains utilisateurs. Tout comme cela n'est pas agréable de passer après, cela ne l'est pas non plus pour le personnel communal et, en ce moment, les élus, qui doivent, quotidiennement nettoyer autour des containers. Merci de veiller à la propreté des lieux.
- Le robinet et l'écoulement ont été, à nouveau, cassés dans le parc du château. Cela est bien dommageable pour les utilisateurs respectueux des mises à disposition qui leur sont faites.
- Le banc situé dans l'aire de jeux des tout-petits a été détérioré. Il avait été posé il y a tout juste 1 an !
- Des mégots écrasés et laissés dans les jardinières. Confusion avec un cendrier ?



La propreté et le respect du bien commun sont l'affaire de tous.

GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE - NOUVEAU À PONT DE CLAIX



COSMOCITÉ OUVRIRA SES PORTES LE 30 SEPTEMBRE

On y découvrira, sur 2000 m², les sciences de la Terre, de l'Univers et de l'Environnement de manière ludique et pédagogique.

Le projet est mené en étroite partenariat avec la communauté scientifique locale, qui a participé à son élaboration et contribuera à la vie du Centre de sciences.

Cosmocité vous propose :

- Un planétarium (80 places, 13 mètres de diamètre) pour assister à des projections
- Une salle immersive (60 places, 2 écrans au sol et au mur de 7 x 13m) pour interagir avec des images Haute Résolution en 3D
- 2 plateaux d'expositions (Terre et Cosmos)
- 1 espace jeune public pour les 3-7 ans (animations et ateliers)
- 1 terrasse-belvédère suspendu à 20 mètres du sol, pour observer le ciel et la terre à 360°
- Un nouveau jardin ouvert au public, sur la partie arrière du Centre de sciences

JOBS D'ÉTÉ 2023



JOBS D'ÉTÉ

8 jeunes (+16 ans) ont été embauchés en binôme une semaine chacun. C'était pour eux une première expérience de la vie active, supervisée par Michel Paret Solet pendant le mois de juillet. Ils ont peint, nettoyé, débroussaillé, rangé, etc, dans tout le village. Ce renfort fût efficace et apprécié par Michel et les élus.

PHARMACIES DE GARDE - DIMANCHES ET JOURS FÉRIÉS

SEPTEMBRE

03/09	PHARMACIE COCOLOMB À URIAGE	04 76 89 10 43
10/09	PHARMACIE À VAULNAVEYS-LE-HAUT	04 76 89 16 53
17/09	PHARMACIE ESPIÉ À CHAMP-SUR-DRAC	04 76 68 86 72
24/09	PHARMACIE DES ALPES À VIZILLE	04 76 68 04 96

OCTOBRE

01/10	PHARMACIE DE L'ENCLOS À HAUTE-JARRIE	04 76 72 06 36
08/10	PHARMACIE DU CHÂTEAU À VIZILLE	04 76 68 04 40
15/10	PHARMACIE COCOLOMB À URIAGE	04 76 89 10 43
22/10	PHARMACIE BONNET À JARRIE	04 76 68 87 32
29/10	GRANDE PHARMACIE À VIZILLE	04 76 68 05 59

NOVEMBRE

01/11 (férié)	PHARMACIE DE L'ENCLOS À HAUTE-JARRIE	04 76 72 06 36
05/11	PHARMACIE DE BRIÉ - BRIÉ & ANGONNES	04 76 73 67 86
11/11 (férié)	PHARMACIE DE BRIÉ - BRIÉ & ANGONNES	04 76 73 67 86
12/11	PHARMACIE À VAULNAVEYS-LE-HAUT	04 76 89 16 53
19/11	PHARMACIE ESPIÉ À CHAMP-SUR-DRAC	04 76 68 86 72
26/11	PHARMACIE DES ALPES À VIZILLE	04 76 68 04 96

DÉCEMBRE

03/12	PHARMACIE DE L'ENCLOS À HAUTE-JARRIE	04 76 72 06 36
10/12	PHARMACIE DU CHÂTEAU À VIZILLE	04 76 68 04 40
17/12	PHARMACIE DE BRIÉ - BRIÉ & ANGONNES	04 76 73 67 86
24/12	GRANDE PHARMACIE À VIZILLE	04 76 68 05 59
25/12 (férié)	PHARMACIE DES ALPES À VIZILLE	04 76 68 04 96
31/12	PHARMACIE BONNET À JARRIE	04 76 68 87 32

JANVIER 2024

01/01 (férié)	PHARMACIE DE BRIÉ - BRIÉ & ANGONNES	04 76 73 67 86
---------------	-------------------------------------	----------------

ÉTAT CIVIL*

*Seules apparaissent les publications autorisées.



FAURE LE BONO Anthéa, Myrtille née le 14/05/2023
CUGNOD Gabin, Jean, Serge, Henri né le 08/06/2023
SOLANO Mathéo, Romain né le 03/07/2023



Le 30/03/2023 : MATHIEU Albert, Jean-Claude, Armand
Le 17/04/2023 : PEILAUD née PONTONNIER Hélène, Jeanne, Henriette
Le 19/07/2023 : MARTIN Jean-Jacques

NUMÉROS UTILES, ADRESSES MAIL ET SITES INTERNET ...

- ◆ MAIRIE (secrétariat) : mairie@sechilienne.fr
 - ◆ BIBLIOTHÈQUE : bibliotheque@sechilienne.fr
 - ◆ INSCRIPTION/MODIFICATION CANTINE OU PÉRISCOLAIRE VIA LE SITE ISSILA : <https://sechilienne.issila.com>
 - ◆ INSCRIPTION À L'ACCUEIL DE LOISIRS : secretariat@acl-grenoble.org
 - ◆ DIRECTRICE DE L'ACCUEIL DE LOISIRS / RESPONSABLE PÉRISCOLAIRE : aurelie.desenclos@acl-grenoble.org
- Téléphone portable (en cas d'urgence ou de retard uniquement) : 06 15 07 87 68

URGENCES :

- ◆ Gendarmerie de Vizille : 17 ou 04 76 78 98 50
- ◆ Pompiers : 18
- ◆ SAMU : 15
- ◆ Numéro d'urgence européen : 112
- ◆ Numéro d'urgence pour sourds et malentendants : 114
- ◆ SOS médecins Echirolles : 04 38 70 17 01 - 24h/24
- ◆ CHU de Grenoble : 04 76 76 75 75
- ◆ SOS Vétérinaire : 3115 ou 04 76 47 66 66
- ◆ Centre antipoison : 04 72 11 69 11
- ◆ Pharmacie de garde : 3915
- ◆ Secours en montagne : 04 76 22 22 22
- ◆ Enfants disparus : 116 000
- ◆ Enfance maltraitée : 119

SERVICES MÉDICAUX :

- ◆ La maison médicale de Vizille : 04 76 08 47 09
 - ◇ Lundi au vendredi 20h-23h
 - ◇ Samedi 14h-18h et 20h-23h
 - ◇ Dimanche 9h-12h / 14h-18h / 20h-23h
- ◆ Urgences médicales non urgentes : 0 810 153 333

ADMINISTRATION LOCALE :

- ◆ Site de la mairie : <https://www.sechilienne.fr>
- ◆ Page Facebook : <https://www.facebook.com/SECHILIENNE>
- ◆ Bibliothèque : 04 76 72 17 85 Inscription gratuite - Jours et Horaires : Lu 13h30 à 18h - Me 13h30 à 18h30 - Ve 13h30 à 19h
- ◆ Salle des Fêtes (ligne de sécurité) : 04 76 72 18 47

PETITE ENFANCE - ENFANCE :

- ◆ École : 04 56 59 96 96 - Mail : ce.0381251d@ac-grenoble.fr
- ◆ Cantine et péri - INSCRIPTION/MODIFICATION OBLIGATOIRE SUR LE SITE : <https://sechilienne.issila.com>
- ◆ Périscolaire Aurélie : 06 15 07 87 68
- ◆ Le RPE (Relais Petite Enfance) : 04 76 78 89 09 - anciennement RAM (Relais d'Assistants Maternels)

SERVICES TECHNIQUES MÉTROPOLITAINS :

- ◆ DÉCHETTERIE : Péage de Vizille (particuliers uniquement)
- ◆ GRENOBLE ALPES MÉTROPOLÉ : 04 76 59 59 59 - Site : <https://www.grenoblealpesmetropole.fr>
 - ◇ Voirie - Déchets : 0 800 500 027
 - ◇ Eau potable : 04 85 59 50 00 - Astreinte : 04 76 98 24 27
 - ◇ Assainissement : 0 800 500 048 // 8h30 à 12h00 - 13h30 à 17h30 (16h30 le vendredi)
- ◆ GEG - GREENALP (électricité) : 04 76 71 40 92
- ◆ GAZ : 0 800 400 149

Directrice de la publication : *Cyrille Plenet*

Rédaction Commission Communication :
Patricia Sammartino,

Denis Bettendorffer, Sandra Cabrera, Christine Genduso, Katy Lo Cicero, Nathalie Tomas.

Impression : Espace VIP - Champ sur Drac
Photo couverture : *Sandra Cabrera*

Mairie : Tél. 04 76 72 18 06
Mail : mairie@sechilienne.fr
196 rue du cinquantenaire de l'ALS
38220 Séchilienne

NOUVEAUX HORAIRES :

Jours et horaires d'ouverture au public :

- Mardi 9h - 12h
 - Jeudi 15h - 19h30
 - Vendredi 14h - 16h
- Fermeture le Mercredi

